

Bruxelles, le 20 février 2003

6530/1/03 (Presse 49)

REV 1 (fr)

P 22/03

Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur la Côte d'Ivoire

L'Union européenne presse toutes les parties, et notamment les autorités ivoiriennes, de mettre en œuvre sans délai l'Accord de Linas-Marcoussis, que le Conseil de Sécurité des Nations Unies a fait sien par la résolution 1464 du 4 février. Dans ce contexte, l'Union européenne souligne la nécessité pour toutes les parties concernées de maintenir un environnement sûr et stable.

L'Union européenne souhaite que le Premier Ministre, M. Seydou Diarra, bénéficie du plein soutien de l'ensemble des parties ivoiriennes pour mener à bien la formation du gouvernement, afin que ce dernier puisse s'atteler rapidement à son œuvre de réconciliation et à la sortie de crise. Dans ce sens, l'Union européenne demande instamment à toutes les forces engagées dans cette voie d'éviter de prendre des mesures qui puissent mettre en danger le processus de réconciliation nationale en cours.

L'Union européenne rappelle l'engagement résolu de la communauté internationale tout entière en faveur de la mise en œuvre intégrale des engagements pris à Linas-Marcoussis et confirmés au sommet de Paris.

L'Union européenne salue, dans ce contexte, le rôle joué par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest ainsi que par l'Union africaine et par l'Organisation des Nations Unies pour contribuer au rétablissement de la paix et à la réconciliation en Côte d'Ivoire.

L'Union européenne, témoin de l'Accord de Linas-Marcoussis et acteur du sommet de Paris des 25 et 26 janvier, jouera, en vertu de sa position au sein du comité de suivi, un rôle actif, par l'observation notamment de l'application des termes de référence relatifs à l'accord et appelle tous les participants à coopérer pleinement avec le comité de suivi. L'Union européenne souligne qu'elle est résolue à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis, en utilisant tous les instruments pertinents dont elle dispose.

Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés, ainsi que [l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège], pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration

Internet: <http://ue.eu.int/Newsroom>
E-mail: press.office@consilium.eu.int